



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

13 septembre 2023

La BCE propose de nommer Claudia Buch à la présidence du Conseil de surveillance prudentielle

- Le Conseil des gouverneurs propose sa candidature pour la prochaine présidence de la Supervision bancaire de la BCE
- Le Parlement européen doit approuver cette candidature
- Le Conseil de l'Union européenne doit ensuite nommer la candidate

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a proposé ce jour la candidature de Claudia Buch au poste non renouvelable d'une durée de cinq ans de présidente du Conseil de surveillance prudentielle, après consultation du Conseil de surveillance prudentielle. Elle est actuellement vice-présidente de la Deutsche Bundesbank.

Les auditions informelles des deux candidats présélectionnés devant la Commission des affaires économiques et monétaires (ECON) du Parlement européen ont eu lieu en juillet 2023. Les avis des coordinateurs de l'ECON ont été partagés avec le Conseil des gouverneurs. Le vote du Conseil des gouverneurs a été réalisé à bulletin secret et une majorité s'est prononcée en faveur de Claudia Buch.

La BCE a informé Irene Tinagli, présidente de la Commission ECON, et Nadia Calviño, présidente du Conseil pour les affaires économiques et financières (ECOFIN), de cette proposition.

La Commission ECON invitera Claudia Buch à une audition publique. Si la candidature est approuvée par le Parlement européen et confirmée par le Conseil de l'Union européenne, Claudia Buch succèdera à Andrea Enria, président du Conseil de surveillance prudentielle le 1^{er} janvier 2024.

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France

Pour toute demande d'informations, les médias peuvent s'adresser à M. [Andrea Zizola](#) au : +49 170 2292 502.

Notes

- Le [Conseil de surveillance prudentielle](#) de la BCE se compose d'un président, d'un vice-président, de quatre représentants de la BCE et de représentants des autorités prudentielles nationales qui participent à la supervision bancaire européenne.
- La première présidente du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE était Danièle Nouy (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018), suivie par Andrea Enria (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023). La BCE a publié un [avis de vacance](#) en mai 2023 afin de lancer le processus de sélection du successeur d'Andrea Enria. Chaque président est choisi pour un mandat de cinq ans non renouvelable.
- Dans le cadre du processus d'approbation par le Parlement européen, la Commission ECON invitera Claudia Buch à participer à une audition publique. Celle-ci sera suivie d'un vote au sein de la Commission ECON et d'un vote en plénière au sujet de la candidate, conformément à la Partie II de l'[Accord interinstitutionnel entre le Parlement européen et la BCE](#).
- Après approbation par le Parlement européen de la proposition du Conseil des gouverneurs de la BCE, le Conseil de l'Union européenne nommera la présidente à la majorité qualifiée en prenant en compte uniquement les votes des États membres qui participent à la supervision bancaire européenne, conformément à la partie II du [Memorandum of Understanding between the Council of the EU and the ECB](#).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France